

Conditions générales

Chambres d'hôtes « Mas de Martinet »

Loger en chambre d'hôtes vous permet, de passer des vacances « découvertes » agréables, sortir de l'impersonnalité des structures touristiques habituelles et rayonner dans une région pour y découvrir ses charmes et vous imprégner de ses coutumes.

Il vous faut garder à l'esprit que dans une chambre d'hôtes vous partagez quelques heures ou quelques jours, d'une tranche de vie quotidienne avec les propriétaires. Par conséquent pour que la cohabitation demeure harmonieuse, il faut respecter le petit règlement interne qui garantit de préserver le caractère unique de ce type de logement et la vie privée des propriétaires.

Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Les propriétaires s'engagent à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables.

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes.

1/Durée du séjour : le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

2/Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

3/ La propriété est réservée seulement aux locataires. Pas d'invitation surprise d'amis ou membres de la famille. La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

4/La réservation devient effective dès que les hôtes auront fait parvenir aux propriétaires, un acompte de 35% du montant total du prix du séjour, non remboursable en cas de désistement, et un exemplaire du contrat signé avant la date

indiquée au recto. Le deuxième exemplaire est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises, TVA applicable selon le taux en vigueur, hors taxe de séjour. (La taxe de séjour est un impôt local, qui est inclus dans le prix de la location de l'hébergement, que les propriétaires reversent ensuite au trésor public.)

5/Absence de rétractation : Pour la réservation par courrier, téléphone, internet, le locataire ne bénéficie pas d'un délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-20_4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

6/Arrivée : le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat.

Les chambres doivent être libérées pour 11h le jour du départ. En cas d'arrivée tardive ou différée, il est de bon aloi que le client prévienne le propriétaire. Les petits déjeuners sont servis de 8h à 10h.

7/Le solde des chambres est à régler à l'arrivée chez les propriétaires.

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

8/Toute annulation doit être notifiée par lettre ou e-mail (après appel téléphonique) aux propriétaires. Si l'annulation intervient moins de 5 jours avant le début du séjour, la totalité de la somme vous sera exigée.

9/Interruption du séjour : en cas d'interruption du séjour par le Client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

10/Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu du séjour, le contrat présent devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement

11/Annulation par le propriétaire : lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception.

Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était

intervenue de son fait à cette date.

12/Par mesure d'hygiène et d'allergies, les animaux ne sont pas acceptés. La maison ainsi que les chambres sont non fumeur. Il est demandé de ne pas manger ni boire dans les chambres. Des tables et des chaises sont à disposition dans le jardin et sur la propriété.

13/Les propriétaires rappellent à leurs hôtes l'absence de surveillance de la piscine. Son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires et aux personnes séjournant en chambre d'hôtes. L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents. Tous jeux trop bruyants pour d'autres hôtes ainsi que, tout jet d'objets est interdit dans et autour de la piscine.

Les usagers de la piscine s'engagent à utiliser leurs propres serviettes de bain ou à en demander aux propriétaires s'ils n'en ont pas apporté (les serviettes de toilettes des chambres ne sont pas destinées à être utilisées en dehors des chambres). Il est conseillé à tout utilisateur de la piscine d'être couvert par une assurance Responsabilité Civile défense et recours. Les propriétaires déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de noyade.

Les propriétaires, sur manquements répétés, peuvent retirer l'autorisation qu'ils ont préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.

Lu et approuvé

Date

Signature